

des gens qui l'ont déjà. A mon sens, nous ne devrions pas considérer 15 millions de dollars comme une somme exorbitante si c'est pour accorder ce service à des contribuables canadiens qui ne l'ont pas encore.

Je suis revenu cette semaine d'une visite dans ma circonscription pendant laquelle je devais, entre autres choses, assister à une réunion convoquée par les Chambres de commerce du Nord du Manitoba en vue de la présentation de nouveaux mémoires, au gouvernement, à la Société, et au B.G.R., pour demander l'extension des services de télévision de Radio-Canada à ces régions. Participaient à cette rencontre des représentants de Chambres de commerce d'une circonscription qui demeurent à 500, ou 600 milles les uns des autres. L'assistance était nombreuse. Les délégués s'étaient réunis trois semaines plus tôt dans une autre localité de la circonscription et dans deux semaines environ, ils se rencontreront de nouveau. Une délégation viendra à Ottawa—je ne sais pas combien de personnes elle comptera mais il y aura environ une douzaine—pour faire comprendre à Radio-Canada, au gouvernement, et au B.G.R. la nécessité d'une telle mesure.

En terminant, je félicite le député de Meadow-Lake d'avoir présenté ce projet de résolution à la Chambre. Je l'appuie sans réserve. J'espère tous les députés ministériels chercheront à faire comprendre à leurs collègues la nécessité de fournir cet argent à Radio-Canada pour que la Société puisse faire le nécessaire.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Meadow-Lake (M. Cadieu) d'avoir présenté cette mesure. Je crois qu'il essaie de faire publiquement ce que j'ai tenté d'accomplir sans relâche plus ou moins privément. Je constate que peu de députés s'inquiètent de ce problème. Au cours des trois dernières années, j'ai écrit à Radio-Canada, au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, au premier ministre (M. Pearson) et aux membres de son cabinet dans l'espoir de les amener à prendre une décision visant à l'extension des services de télévision à tous les contribuables canadiens. Je pense avoir réussi dans une certaine mesure.

• (6.20 p.m.)

J'aimerais aussi féliciter l'honorable député de Churchill (M. Simpson) qui a sans répit saisi la Chambre de cette question. Comme je l'ai dit, je pense que mes instances ont été quelque peu fructueuses. Comme je con-

naissais les membres du comité Fowler, j'ai souvent communiqué avec eux et je leur ai demandé de proposer une telle initiative au gouvernement. Mes instances ont été quelque peu fructueuses puisque le comité a recommandé que Radio-Canada fournisse ce service.

Le député propose que le Parlement demande à Radio-Canada d'entreprendre cette très coûteuse entreprise. Pour ce faire, il faudra évidemment accorder, à la Société, au cours des cinq prochaines années, de 15 à 20 millions de dollars pour lui permettre de fournir des services de télévision seulement à des collectivités de 2,000 personnes ou moins. C'est encore bien loin du service de télévision à tous les contribuables du Canada mais c'est un pas dans la bonne voie.

Le Parlement et le gouvernement devront fournir les 15 à 20 millions de dollars nécessaires. Nous aimerions que cela soit possible, mais ni les députés ni le gouvernement ne peuvent insister pour que Radio-Canada entreprenne ce projet. Après tout, c'est un organisme autonome qui décide, dans sa sagesse, si elle assurera les services réclamés par le public canadien. A mon avis, il faudra que la Chambre approuve un crédit spécial pour que des fonds soient affectés exclusivement à ce projet, et non aux services généraux de Radio-Canada.

Moi aussi, j'ai été consterné lorsque Radio-Canada a déclaré—je n'ai eu connaissance d'aucune annonce à ce sujet de la part du gouvernement—que le Canada aurait la télévision en couleurs en octobre prochain. Quand j'ai insisté auprès de l'ancien secrétaire d'État, il y a quelque temps, pour obtenir une déclaration d'intention du gouvernement à cet égard, il a répondu que la télévision en couleurs n'aurait pas la priorité sur l'extension du service aux régions éloignées du Canada. En raison sans doute de l'urgence d'autres questions, ni le gouvernement ni Radio-Canada n'ont mentionné s'ils avaient l'intention de desservir ces régions avant de se lancer dans la télévision en couleurs.

Je présume que la plupart des députés qui s'intéressent à la question savent que Radio-Canada a adopté une formule en vue d'étendre la télévision aux localités éloignées. La Société calcule le coût par habitant et décide ensuite quelle région obtiendra la priorité. Il se peut qu'une région qui compte 3,000 habitants aura la priorité sur une autre de 15,000 à 20,000